



L'exonération fiscale des organismes religieux, un plus pour tous les Canadiens

Mike Wood Daly
Novembre 2024

Un rapport de recherche de l'Institut Cardus

CARDUS



Comment citer le rapport

Wood Daly, Mike. « L'exonération fiscale des organismes religieux, un plus pour tous les Canadiens ». Cardus, 2024. <https://www.cardus.ca/research/spirited-citizenship/reports/exoneration-fiscale-des-organismes-religieux-un-plus-pour-tous-les-canadiens>.



Cardus est un laboratoire d'idées non partisan voué à clarifier et à fortifier, par la recherche et le dialogue, les façons dont les institutions de la société peuvent collaborer en vue du bien commun.

cardus.ca

✕ @cardusca

Head Office: 1 Balfour Drive, Hamilton, ON L9C 7A5

info@cardus.ca

© Cardus, 2024. Ce travail est sous licence [Creative Commons CC-BY-NC-SA \(attribution, pas d'utilisation commerciale, partage dans les mêmes conditions\)](#)

À propos de l'auteur



MIKE WOOD DALY est le président et l'associé de recherche principal de Sphaera Research. Il est aussi l'associé responsable de l'engagement communautaire à la Fondation des Centres Trinité, où il aide des congrégations à faire le meilleur usage sociétal possible de leurs bâtiments et terrains sous-utilisés. Auteur de *God Doesn't Live Here Anymore: Decline and Resilience in the Canadian Church*, Mike détient le grade de docteur en pastorale (*doctor of ministry*) en développement communautaire de l'Université McMaster. Cet ancien ministre congrégationaliste a aussi été directeur général-fondateur de Ground Level Ventures et, plus récemment, administrateur des grades et associé de recherche au sein du programme de doctorat en pastorale de la Toronto School of Theology, à l'Université de Toronto.

Grandes lignes

- On appelle « effet de halo » la valeur en dollars de l'apport socioéconomique d'une congrégation religieuse.
- À titre d'organismes de bienfaisance enregistrés, les congrégations religieuses sont habituellement exonérées d'impôt foncier, d'impôt sur le revenu et de taxes de vente. Elles sont aussi autorisées à délivrer des reçus fiscaux pour activités de bienfaisance, que leurs donateurs peuvent ensuite utiliser pour réduire leur impôt.
- Le chercheur a calculé l'effet de halo et la valeur de l'exonération et des crédits d'impôt de soixante-quatre congrégations chrétiennes au Canada.
- En moyenne, l'effet de halo de ces congrégations est 10,47 fois supérieur à la valeur de leur exonération et de leurs crédits d'impôt. Autrement dit, leur exonération et leurs crédits d'impôt comptent pour moins d'un dixième, en dollars, de leur apport socioéconomique.
- Le solde créditeur net socioéconomique (l'effet de halo moins la valeur de l'exonération et des crédits d'impôt) de toutes les congrégations religieuses au Canada est d'environ 16,5 milliards de dollars.
- Si les congrégations religieuses perdent cette exonération, leur effet de halo s'en trouvera probablement diminué. Puisqu'elles ne pourront plus délivrer de reçus fiscaux pour activités de bienfaisance, leur revenu risque d'en pâtir, et puisqu'elles devront payer de l'impôt direct et indirect, elles disposeront conséquemment de sommes moindres à dépenser autrement.
- Si l'abolition de l'exonération et des crédits d'impôt fait reculer l'effet de halo de plus de 10 %, sa conséquence socioéconomique sera globalement négative.

Table of Contents

Grandes lignes	4
Introduction	6
Pourquoi les organismes de bienfaisance enregistrés sont-ils exonérés d'impôt?	6
L'apport socioéconomique de la religion	7
L'effet de halo ou la valeur de l'apport socioéconomique des congrégations	9
La valeur de l'exonération et des crédits d'impôt des congrégations religieuses	11
L'estimation de l'impôt foncier	12
La remise des taxes de vente	12
Les crédits d'impôt personnel	12
Les conséquences de l'imposition sur l'apport socioéconomique des congrégations	13
Annexe	15
Bibliographie	23

Introduction

Au Canada, les organisations religieuses enregistrées comme organismes de bienfaisance sont exonérées de payer différentes formes de taxes et d'impôt. Ces dernières années, des reportages en provenance d'Iqaluit, de Montréal et de Nouvelle-Écosse ont donné à penser qu'un certain nombre de personnes au pays s'interrogeaient sur la pertinence de maintenir une telle exonération, même partielle¹.

En 2019, le Centre for Inquiry Canada a estimé que la religion « coûtait » jusqu'à trois milliards de dollars chaque année aux Canadiens en exonération fiscale². Les personnes qui souhaitent éliminer le droit à l'exonération fiscale font souvent valoir que les congrégations religieuses sont essentiellement des clubs au service de leurs membres d'abord et avant tout. L'humoriste et commentateur politique américain Bill Maher a défendu cette idée ainsi : « Les athées, les agnostiques et les opposants à toute forme de religion totalisent 22,8 % [de la population américaine]. Ça signifie que presque le quart d'entre nous, aux États-Unis, est forcé de subventionner un mythe que nous rejetons. Pourquoi est-ce que je paie pour leur passe-temps du dimanche matin?³ »

Est-il exact que l'ensemble de la société « subventionne » les congrégations religieuses? Ce rapport proposera une réponse en comparant la valeur financière de l'apport socioéconomique des congrégations avec, d'une part, celle de l'exonération fiscale qu'elles reçoivent, et, d'autre part, celle des crédits d'impôt qu'obtiennent les donateurs. Sa conclusion est que l'apport socioéconomique vaut environ dix fois plus que l'exonération et les crédits d'impôt.

Pourquoi les organismes de bienfaisance enregistrés sont-ils exonérés d'impôt?

L'exonération fiscale dont ont historiquement profité les organismes de bienfaisance en vertu du droit britannique, puis canadien, se fonde sur l'idée que ces organismes contribuent au mieux-être de la société dans son ensemble et qu'ils soulagent l'État de charges financières qu'il devrait assumer autrement. Le *Statute of Charitable Uses* promulgué en Angleterre en 1601 a accordé aux églises et à d'autres entités une

¹ [s.n.], « Iqaluit Mayor Wants City's Churches to Be Taxed », *CBC News*, 25 juin 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/north/iqaluit-mayor-church-tax-residential-schools-1.6080953>; R. Bruemmer, « Montreal Churches Fear Stricter Taxation After Visits from Inspectors », *Montreal Gazette*, 20 mai 2017, <https://montrealgazette.com/news/local-news/montreal-churches-fear-stricter-taxation-after-visits-from-inspectors/>; M. Prentiss, « Churches Take Tax Hit After Provinces Strips Exemption for Daycares », *CBC News*, 28 octobre 2018, <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/nova-scotia-revokes-tax-exempt-status-for-church-daycares-1.4881316>.

² S. Dunham, « The Cost of Religion in Canada. Part 1: Canadian Taxpayers Funding the Advancement of Religion », Centre for Inquiry Canada, 2019, p. 1, <https://centreforinquiry.ca/wp-content/uploads/2020/01/CoR-Part-1-v4.1-1.pdf>.

³ B. Maher, « Real Time with Bill Maher: New Rule – Tax the Churches » (HBO), vidéo sur YouTube, première diffusion le 15 avril 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=IPZAYgovau0>.

exonération fiscale sur la base de leur action caritative au profit de la population. L'arrêt *Pemsel* de 1891, qui a fait jurisprudence en droit des organismes de bienfaisance, distingue quatre catégories de bienfaits d'intérêt public :

Au sens de la loi, la charité se décline sous quatre formes : les fondations pour la lutte contre la pauvreté, les fondations pour la promotion de l'instruction, les fondations pour la promotion de la religion et les autres fondations, pourvu que leur action vise le bien commun⁴.

Le paragraphe 92(7) de la *Loi constitutionnelle de 1867* confère aux provinces la compétence législative au sujet des organismes de bienfaisance. L'impôt foncier est de leur ressort, mais il arrive qu'elles en délèguent la responsabilité aux municipalités. Le gouvernement fédéral influence aussi le droit des organismes de bienfaisance par le biais de l'Agence du revenu du Canada, puisque les organismes de ce genre qui sont enregistrés auprès de cette dernière reçoivent l'exonération fiscale prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale⁵.

L'apport socioéconomique de la religion

De nombreuses recherches en sciences sociales l'ont démontré : les organisations religieuses multiplient les bienfaits qui profitent autant aux individus qu'aux groupes.

Cela dit, il faut bien admettre que les plus grandes contributions de la croyance et de la pratique religieuses échappent à toute logique comptable. La liste suivante présente des bienfaits en tous genres, dont seule une partie peut se voir attribuer une valeur financière⁶.

- Les organisations religieuses donnent aux gens l'occasion d'explorer et de nourrir leurs croyances, de participer à des rites porteurs de sens, de trouver une oreille ou une épaule lors des moments difficiles et de développer un

⁴ *John Frederick Pemsel v. the Commissioners for Special Purposes of the Income Tax*, Chambre des Lords, 20 juillet 1891, comme rapporté dans *Law Reports, Council of Law Reporting*, Londres, Clowes, 1891, p. 583, cité dans R. Watson, « Charity and the Canadian Income Tax: An Erratic History », *The Philanthropist*, 1er janvier 1985, p. 3-21, <https://thephilanthropist.ca/1985/01/charity-and-the-canadian-income-tax-an-erratic-history/>.

⁵ Gouvernement du Canada, « Comment rédiger des fins qui satisfont aux exigences de la bienfaisance en matière d'enregistrement », Agence du revenu du Canada, CG-019, <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/lignes-directrices-019-comment-rediger-fins-satisfont-exigences-bienfaisance-matiere-enregistrement.html>; Gouvernement du Canada, « Lignes directrices pour l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance : satisfaire au critère du bienfait d'intérêt public », Agence du revenu du Canada, CPS-024, <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/024-lignes-directrices-enregistrement-organisme-bienfaisance-satisfaire-critere-bienfait-interet-public.html>.

⁶ La phraséologie et le contenu des puces s'inspirent principalement de J. Pellowe, « The Impact of the "Advancing Religion" Charitable Sub-sector in Canada », mémoire déposé devant le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance, 23 novembre 2018, https://www.cccc.org/news_blogs/wp-content/uploads/2019/03/CCCC-Senate-Brief-Advancing-Religion-1.pdf; J. Pellowe, « The Public Benefit of 'Advancing Religion' as a Charitable Purpose: A Canadian Perspective », dans B.W. Bussey (dir.), *The Status of Religion and the Public Benefit in Charity Law*, Londres, Anthem Press, 2020.

sentiment d'appartenance. Les communautés de foi et les lieux de culte sont des espaces de rencontre privilégiés pour réfléchir ensemble à ces grandes questions de l'existence auxquelles personne n'est totalement indifférent : pourquoi sommes-nous ici? Où est ma place dans ce monde? Et quel est le sens de la vie?

- La religion et la liberté de religion sont l'assise des démocraties libérales contemporaines. La liberté religieuse est perçue comme une forme primordiale de liberté, à l'origine de la liberté d'association et d'expression et de la liberté de la presse.
- Les enseignements moraux des religions inculquent des valeurs et attributs favorables au tissu social : honnêteté, générosité, altruisme, etc. Ces attributs favorisent en retour la confiance et l'harmonie en société. Si nous considérons l'effet de ces attributs sur l'économie en particulier, nous remarquons que le niveau d'honnêteté et de fiabilité d'une société influence la force des contrats formels et informels et l'État de droit, sur lesquels reposent toutes les économies florissantes.
- Une corrélation s'observe entre l'activité religieuse et la solidité du bonheur personnel, par exemple un mariage plus durable, un réseau social plus vaste, une plus grande assiduité scolaire et une meilleure santé physique et mentale. Ces niveaux élevés de bien-être contribuent à réduire la demande en services publics divers : police, rééducation, accompagnement, soins de santé, etc.
- Les Canadiens religieux font du bénévolat de façon disproportionnée auprès d'organismes aussi bien confessionnels que non⁷. En 2018, 61 % des personnes qui assistaient à un office religieux hebdomadaire faisaient du bénévolat. En moyenne, chacune y consacrait 179 heures par année. Ces personnes assistant à un office hebdomadaire comptaient pour 14 % de la population, mais faisaient 29 % du bénévolat. Quant à celles qui assistaient moins souvent, voire jamais, à un office, elles étaient 37 % à faire du bénévolat pour une moyenne annuelle de 117 heures⁸.
- Les Canadiens religieux donnent de façon disproportionnée à des organismes de bienfaisance, aussi bien confessionnels que non⁹. En 2018, 82 % des personnes qui assistaient à un office religieux hebdomadaire faisaient des

⁷ M. Vézina et S. Crompton, *Le bénévolat au Canada*, Statistique Canada, 16 avril 2012, p. 46. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-008-x/2012001/article/11638-fra.pdf?st=dPG9nIlv>. « Il est bien connu dans le milieu de la recherche dans le secteur sans but lucratif, ajoutent Vézina et Crompton, que les personnes religieuses sont plus nombreuses à afficher de plus hauts taux de don, de participation et de bénévolat. » (*ibid.*)

⁸ Statistique Canada, « Taux de bénévolat et heures annuelles moyennes de bénévolat, selon la définition du bénévolat et la pratique religieuse », tableau 45-10-0045-01, 26 janvier 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4510004501>.

⁹ M. Turcotte, *Les dons de bienfaisance des Canadiens*, Statistique Canada, 16 avril 2012, p. 30-31, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-008-x/2012001/article/11637-fra.pdf>.

dons de bienfaisance (tous OBNL confondus). En moyenne, chacune versait 1 503 \$ par année. Ces personnes assistant à un office hebdomadaire comptaient pour 14 % de la population, mais donnaient 45 % de l'argent. Quant à celles qui assistaient moins souvent, voire jamais, à un office, elles étaient 65 % à faire au moins un don, pour une moyenne annuelle de 378 \$¹⁰.

L'effet de halo ou la valeur de l'apport socioéconomique des congrégations

Son but étant de comparer l'apport socioéconomique des congrégations religieuses avec la valeur de l'exonération et des crédits d'impôt accordés, ce rapport s'en tiendra aux seuls bienfaits de la religion qui peuvent se chiffrer en dollars. Et pour tirer parti des recherches passées, présentées plus loin, il s'en tiendra au sous-groupe des organismes religieux de bienfaisance qui sont des congrégations religieuses, comme des temples, des églises ou des gurdwārās.

À l'Université de Pennsylvanie, Ram Cnaan a cherché par ses travaux à établir la valeur en dollars de l'action de proximité des congrégations religieuses¹¹. Cet apport, on l'appelle l'effet de halo.

La méthode employée par Ram Cnaan a été adaptée au contexte canadien, puis appliquée à plusieurs recherches depuis 2016, à commencer par une étude de dix congrégations parrainée par l'Institut Cardus, l'École d'urbanisme et de planification régionale à l'Université métropolitaine de Toronto (Ryerson) et le Bureau de recherche et d'analyse sociales de la Ville de Toronto. En date de 2023, l'effet de halo de plus d'une centaine de congrégations au Canada a été analysé¹².

On calcule l'effet de halo des congrégations religieuses du Canada en additionnant les valeurs en dollars suivantes :

¹⁰ Statistique Canada. *Taux de donateurs et montant moyen des dons annuels, selon la pratique religieuse*, tableau 45-10-0038-01. 26 janvier 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4510003801>.

¹¹ R.A. Cnaan, R.J. Wineburg et S.C. Boddie, *The Newer Deal: Social Work and Religion in Partnership*, New York, Columbia University Press, 1999; R.A. Cnaan et coll., « If You Don't Count It, It Doesn't Count: A Pilot Study of Valuing Urban Congregations », *Journal of Management, Spirituality and Religion*, 10 (2013), p. 3-36; R.A. Cnaan et S. An, « Even Priceless Has to Have a Number: Congregational Halo Effect », *Journal of Management, Spirituality and Religion*, 15, 1 (2018), p. 64-81.

¹² Pour en savoir plus, voir M. Wood Daly, « Valuing Toronto's Faith Congregations », Institut Cardus, juin 2016, <https://www.cardus.ca/research/spirited-citizenship/research-report/valuing-torontos-faith-congregations/>; M. Wood Daly, « Taxing Faith: Halo Effect and the Implications of Taxing Canadian Places of Worship », *Studies in Religion / Sciences religieuses*, 50, 3 (2021), p. 1-22, <https://doi.org/10.1177/0008429820957643>; ainsi que << Welcome to the Halo Project >> au <https://haloproject.ca>.

- la valeur des espaces qu'elles offrent – sous le prix du marché, voire gratuitement – à des groupes pour des activités culturelles ou artistiques, des loisirs ou des sports, des services éducatifs, des services sociaux et plus encore¹³;
- la valeur des programmes et services qu'elles offrent : lutte contre les dépendances, counselling et services de santé mentale, soins à la petite enfance, parrainage des réfugiés et services d'établissement pour nouveaux arrivants, services éducatifs, banques alimentaires, etc.;
- leurs dépenses directes dans l'économie;
- l'activité économique qu'elles génèrent en attirant à divers types de cérémonies – bar-mitsvah et bat-mitsvah, funérailles, mariage, etc. – des participants qui dépensent leur argent à l'hôtel, au restaurant ou dans d'autres commerces;
- les espaces ouverts à valeur récréative ou écologique qu'elles mettent à disposition.

Au Canada, selon les dernières données, chaque dollar que dépense une congrégation type génère des retombées socioéconomiques de proximité de 3,39 \$ en moyenne. Si on reporte cette somme à l'ensemble des dépenses des congrégations pour l'année d'imposition 2019, on arrive à plus de 18 milliards de retombées socioéconomiques¹⁴.

Aux fins du présent rapport, il s'est agi de calculer l'effet de halo de soixante-quatre congrégations. Celles-ci, soulignons-le, constituent un échantillon de commodité. Toutes sont des congrégations chrétiennes et elles appartiennent en majorité à l'Église unie et au Fellowship baptiste du Canada, car c'est à la demande de ces deux confessions que le rapport a été préparé. Cela dit, les deux groupes se sont vu demander des données venant de congrégations situées dans une variété de régions, réunissant plus ou moins de fidèles et gérant des budgets plus ou moins gros. À étudier les tenants d'une autre foi, on obtiendrait peut-être un autre résultat.

L'étude s'est déroulée de 2018 à 2020. En moyenne, l'ensemble des congrégations a dépensé 54 millions de dollars chaque année et suscité un effet de halo cumulatif de 181,3 millions, soit environ 2,8 millions par congrégation (avec une médiane autour de 2,1 millions). En d'autres termes, la société a reçu des bienfaits d'une valeur moyenne de 3,98 \$ (avec une médiane à 3,39 \$) pour chaque dollar que ces congrégations ont dépensé.

¹³ En Ontario, deux chercheurs ont récemment découvert qu'un tiers des groupes communautaires qui utilisent un espace appartenant à une congrégation le fait gratuitement. En outre, plus de 50 % des groupes sondés ont indiqué qu'advenant la fermeture du lieu de culte qu'ils utilisaient, ils seraient incapables de trouver un autre espace abordable où tenir leurs activités. Voir K. Fry et M. Friesen, « No Space for Community: The Value of Faith Buildings and the Effect of Their Loss in Ontario », *Faith and the Common Good/La foi et le bien commun*, 2020, p. 1, https://www.faithcommongood.org/community_spaces_faith_places_survey_results.

¹⁴ Voir << Welcome to the Halo Project >>. Si on additionne l'apport d'autres organisations religieuses comme des hôpitaux ou des écoles, la contribution socioéconomique des organisations religieuses à la société canadienne frise, au bas mot, les 67 milliards. Voir B. Grim et M. Grim, « The Hidden Economy: How Faith Helps Fuel Canada's GDP », Institut Cardus, 2020, p. 19, <https://www.cardus.ca/research/spirited-citizenship/reports/the-hidden-economy-how-faith-helps-fuel-canadas-gdp>.

La valeur de l'exonération et des crédits d'impôt des congrégations religieuses

Les congrégations religieuses enregistrées comme organismes de bienfaisance au Canada sont admissibles à une exonération fiscale partielle. Le droit fiscal est complexe, mais on peut résumer la nature de cette exonération par les éléments suivants. Les organismes de bienfaisance enregistrés sont :

- exonérés, dans la plupart des cas, d'impôt foncier, d'impôt sur le revenu et de taxes de vente, ou alors ils en paient une part réduite;
- autorisés à délivrer des reçus fiscaux pour activités de bienfaisance, que leurs donateurs peuvent ensuite utiliser pour réduire leur propre impôt;
- autorisés à recevoir des cadeaux d'autres organismes de bienfaisance enregistrés;
- capables de verser des salaires inférieurs à leurs employés religieux, sur la base du fait que la déduction pour la résidence d'un membre du clergé permet à ces personnes de tirer un revenu après impôt équivalent, car la valeur de cet avantage n'est pas imposable¹⁵.

Les échanges entre le chercheur et les leaders religieux donnent à penser que l'exonération d'impôt foncier et de taxes de vente, d'une part, et le droit de remettre des reçus fiscaux pour activités de bienfaisance, d'autre part, sont les mesures qui bénéficient le plus aux finances d'une congrégation. Par conséquent, dans le contexte du présent rapport, l'exonération et les crédits d'impôt correspondent à la somme de ce qui suit :

- un montant égal à l'estimation de l'impôt foncier que devrait payer une congrégation si elle n'en était pas exonérée;
- un montant égal à la remise des taxes de vente actuellement accordée par les gouvernements fédéral et provinciaux;
- un montant égal aux crédits d'impôt personnel que les gouvernements n'accorderaient plus aux contribuables qui font un don à une congrégation.

¹⁵ Gouvernement du Canada, « T1223 : Déduction pour la résidence d'un membre du clergé », 2021, <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/t1223.html>.

L'estimation de l'impôt foncier

Pour estimer la valeur de l'impôt foncier, il a fallu se tourner vers les données accessibles au public pour déterminer la valeur imposable des propriétés des congrégations¹⁶. Une fois ces données colligées, il s'est agi d'utiliser les tables d'impôt des municipalités pour calculer l'impôt foncier que chaque congrégation devrait payer sans exonération.

Imaginons une Église à Kitchener, en Ontario, possédant un bien immobilier d'une valeur imposable de 1 million de dollars. La table d'impôt de la Ville de Kitchener peut servir à établir le plus haut taux d'imposition qu'il serait possible d'appliquer à cette propriété si le bâtiment était converti à des fins non religieuses. Les propriétés les plus imposées sont les multiplex et les propriétés commerciales. En 2023, à Kitchener, le taux d'imposition des multiplex était de 2,945156 %. On parle donc de 29 452 \$ en impôt foncier que la Ville laisse sur la table.

La remise des taxes de vente

Les congrégations peuvent recevoir une remise partielle des taxes de vente qu'elles paient¹⁷. Chacune a indiqué au chercheur la valeur de la remise qu'elle avait encaissée, comme stipulé sur son état des résultats annuels.

Les crédits d'impôt personnel

Les congrégations sont autorisées à délivrer des reçus fiscaux pour activités de bienfaisance, que les particuliers peuvent inscrire comme un crédit sur leur déclaration de revenus. Pour déterminer la valeur totale de ces crédits, chaque congrégation a indiqué au chercheur combien de personnes avaient obtenu un tel reçu l'année précédente et la somme globale pour laquelle des reçus avaient été délivrés. Sur cette base, il a été possible de calculer la contribution moyenne par donateur. Il ne restait plus qu'à faire usage de la calculatrice du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance de CanaDon pour déterminer le crédit d'impôt moyen que chaque donateur avait reçu¹⁸.

Selon les calculs du chercheur, la somme des trois valeurs qui composent l'exonération et les crédits d'impôt des soixante-quatre congrégations a été d'environ 24,8 millions de dollars, répartis ainsi :

- 5,9 millions de dollars en exonération de l'impôt foncier (24 %);

¹⁶ La source des données variait selon le territoire. En Ontario, par exemple, c'est la Société d'évaluation foncière des municipalités qui est chargée d'évaluer la valeur imposable. Voir Société d'évaluation foncière des municipalités, *Document d'information sur la SEFM*, 2023, <https://www.mpac.ca/fr/News/FactSheet/MPACFactSheet>.

¹⁷ Agence du revenu du Canada, « RC4034 : Remboursement de la TPS/TVH pour les organismes de services publics », 2017, <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/rc4034/remboursement-tps-tvh-organismes-services-publics.html>.

¹⁸ CanaDon, « Calculatrice du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance », 2023, <https://www.canadahelps.org/fr/calculatrice/>.

- 1,1 million de dollars en remise des taxes de vente (4 %);
- 17,8 millions de dollars en crédits d'impôt personnel (72 %).

Les données de chacune des congrégations figurent en annexe.

En moyenne, ces congrégations ont un effet de halo 10,47 fois supérieur à la valeur de leur exonération et de leurs crédits d'impôt. La « subvention » qu'elles reçoivent sous la forme d'une exonération d'impôt vaut moins d'un dixième de leur apport socioéconomique.

Autrement dit, en moyenne, ces congrégations rapportent 10,47 fois les bienfaits que le ferait l'imposition – à supposer, d'une part, que l'entièreté des revenus que l'État prélèverait par cet impôt hypothétique servirait à combler des besoins semblables à ceux dont s'occupent les congrégations, et, d'autre part, que l'argent serait investi dans les mêmes milieux.

Appliquons ces résultats à l'ensemble du Canada. Une récente étude de l'Institut Cardus a permis d'établir à quelque 18,2 milliards de dollars l'apport socioéconomique annuel des congrégations religieuses du Canada¹⁹. Si l'effet de halo vaut dix fois l'exonération et les crédits d'impôt, il s'ensuit que ces congrégations reçoivent environ 1,7 milliard de dollars en exonération. Le solde créditeur net socioéconomique pour la société canadienne est donc d'environ 16,5 milliards.

Les conséquences de l'imposition sur l'apport socioéconomique des congrégations

Le solde créditeur net de 16,5 milliards représente l'apport des seules congrégations; il exclut donc l'apport d'autres entités religieuses comme des écoles, des établissements de santé et des organisations de services.

Il ne tient pas davantage compte des conséquences d'une éventuelle imposition des congrégations sur l'effet de halo. Qu'advierait-il des dons aux congrégations, par exemple, si les donateurs ne pouvaient plus obtenir un reçu fiscal pour activités de bienfaisance? Comme ces reçus sont des incitatifs à faire des dons, il est raisonnable de présumer que les congrégations perdraient un certain pourcentage de leurs revenus même si elles conservaient la même valeur aux yeux des donateurs²⁰.

En outre, en cas de suppression de l'exonération fiscale, chaque congrégation devrait repenser ses décisions budgétaires. Une partie des sommes actuellement affectées à des dépenses directes de proximité ou à des programmes comme les banques alimentaires et le parrainage de réfugiés irait plutôt au fisc.

¹⁹ << Welcome to the Halo Project >>.

²⁰ On ne compte plus les recherches sur les conséquences hypothétiques d'une réforme du droit fiscal sur les dons de bienfaisance. Cette question déborde des balises du présent rapport.

Sur la base de ces considérations, mais pas seulement, on peut volontiers croire que l'effet de halo des congrégations s'atténuerait si celles-ci perdaient leur exonération fiscale. Rappelons-le, la valeur en dollars de l'exonération et des crédits d'impôt est d'environ 10 % de celle de l'effet de halo. Si cet effet diminuait de 10 %, les rentrées d'argent dues à l'abolition de l'exonération fiscale ne feraient que pallier cette diminution. La société n'y gagnerait donc absolument rien du point de vue socioéconomique. Et s'il diminuait de plus de 10 %, la conséquence serait carrément négative sur la socioéconomie.

Envisager un déclin de 10 % n'est pas déraisonnable. Par conséquent, un calcul purement socioéconomique mène à la conclusion que la société a tout intérêt à maintenir l'exonération et les crédits d'impôt pour les congrégations religieuses.

Annexe

Code de congrégation	AB 1	AB 2	AB 3	AB 4	AB 5	AB 6	AB 7	AB 8
Affiliation	Église unie	Fellowship baptiste	Église unie	Armée du Salut	Fellowship baptiste	Église unie	Armée du Salut	Indépendante
Collectivité urbaine ou rurale	Rurale	Urbaine	Urbaine	Rurale	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Taille de la collectivité	5K-10K	1M-2M	1M-2M	5K-10K	25K-50K	1M-2M	1M-2M	1M-2M
Fréquentation de l'église	111	200	220	29	530	156	176	1 750
Dépenses annuelles (\$)	275 647	525 071	346 300	532 764	1 355 737	553 372	481 792	2 835 988
Effet de halo (\$)	1 283 245	1 700 209	1 390 359	2 276 751	2 776 878	2 103 462	1 214 400	12 346 819
Retombées par dollar dépensé (\$)	4,66	3,24	4,01	4,27	2,05	3,80	2,52	4,35
Impôt foncier estimé (\$)	23 602	7 257	75 314	9 411	79 222	25 643	74 874	419 885
Remise des taxes de vente (\$)	2 505	2 266	1 348	3 158	9 142	3 018	3 006	19 225
Crédits d'impôt personnel estimés (\$)	130 966	160 127	142 630	16 759	456 210	211 675	250 242	1 339 500
Total des exonérations et crédits d'impôt (\$)	157 073	169 649	219 293	29 327	544 573	240 336	328 122	1 778 610
Effet de halo divisé par les exonérations et crédits d'impôt	8,17	10,02	6,34	77,63	5,10	8,75	3,70	6,94
Apport socio-économique net (effet de halo moins les exonérations et crédits d'impôt) (\$)	1 126 172	1 530 560	1 171 067	2 247 424	2 232 305	1 863 126	886 278	10 568 209

Code de congrégation	BC 1	BC 2	BC 3	BC 4	BC 5	BC 6	BC 7	BC 8
Affiliation	Fellowship baptiste	Église unie	Fellowship baptiste	Fellowship baptiste	Église unie	Fellowship baptiste	Fellowship baptiste	Fellowship baptiste
Collectivité urbaine ou rurale	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Taille de la collectivité	100K-500K	50K-100K	2M+	10K-25K	100K-500K	100K-500K	50K-100K	100K-500K
Fréquentation de l'église	488	126	220	270	136	486	784	400
Dépenses annuelles (\$)	1 044 835	311 904	823 107	532 622	408 010	1 086 828	1 000 000	1 290 896
Effet de halo (\$)	2 224 891	831 265	2 028 446	1 430 201	1 715 915	3 226 883	2 001 124	5 302 473
Retombées par dollar dépensé (\$)	2,13	2,67	2,46	2,69	4,21	2,97	2,00	4,11
Impôt foncier estimé (\$)	162 808	11 443	120 656	41 268	52 248	87 335	51 149	65 466
Remise des taxes de vente (\$)	4 241	4 331	1 473	-	20 757	4 888	6 512	4 738
Crédits d'impôt personnel estimés (\$)	397 329	99 695	181 423	183 991	90 153	547 642	426 540	443 661
Total des exonérations et crédits d'impôt (\$)	564 377	115 470	303 551	225 259	163 158	639 865	484 200	513 865
Effet de halo divisé par les exonérations et crédits d'impôt	3,94	7,20	6,68	6,35	10,52	5,04	4,13	10,32
Apport socio-économique net (effet de halo moins les exonérations et crédits d'impôt) (\$)	1 660 514	715 795	1 724 895	1 204 942	1 552 757	2 587 018	1 516 924	4 788 608

Code de congrégation	BC 9	BC 10	BC 11	BC 12	BC 13	BC 14	MB 1	NB 1	NB 2
Affiliation	Fellowship baptiste	Église unie	Église unie	Église unie	Anglicane	Église unie	Église unie	Pentecôtiste	Église unie
Collectivité urbaine ou rurale	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Taille de la collectivité	50K-100K	2M+	10K-25K	50K-100K	10K-50K	2M+	500K-1M	50K-100K	100K-500K
Fréquentation de l'église	600	251	120	100	90	200	80	112	32
Dépenses annuelles (\$)	1 825 480	1 461 116	298 664	281 569	242 209	2 236 721	362 536	357 363	172 027
Effet de halo (\$)	4 164 135	2 482 922	1 011 693	3 090 506	1 546 413	3 036 424	3 585 012	768 287	800 127
Retombées par dollar dépensé (\$)	2,28	1,70	3,39	10,98	6,38	1,36	9,89	2,15	4,65
Impôt foncier estimé (\$)	199 722	799 914	35 187	33 429	22 271	275 487	23 929	100 683	50 543
Remise des taxes de vente (\$)	7 329	35 070	3 457	2 676	1 957	4 622	2 016	6 298	10 799
Crédits d'impôt personnel estimés (\$)	568 320	181 618	68 737	73 772	115 380	195 620	117 111	146 327	40 172
Total des exonérations et crédits d'impôt (\$)	775 370	1 016 602	107 381	109 877	139 608	475 729	143 056	253 308	101 514
Effet de halo divisé par les exonérations et crédits d'impôt	5,37	2,44	9,42	28,13	11,08	6,38	25,06	3,03	7,88
Apport socio-économique net (effet de halo moins les exonérations et crédits d'impôt) (\$)	3 388 765	1 466 321	904 311	2 980 629	1 406 805	2 560 695	3 441 956	514 979	698 613

Code de congrégation	NB 3	NB 4	ON 1	ON 2	ON 3	ON 4	ON 5	ON 6	ON 7
Affiliation	Église unie	Église unie	Fellowship baptiste	Église unie	Église unie	Fellowship baptiste	Église unie	Fellowship baptiste	Fellowship baptiste
Collectivité urbaine ou rurale	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Taille de la collectivité	50K-100K	100K-500K	100K-500K	2M+	2M+	100K-500K	100K-500K	100K-500K	5K-10K
Fréquentation de l'église	180	32	250	120	60	1100	180	1 370	427
Dépenses annuelles (\$)	545 030	626 866	756 000	873 404	269 528	2 321 982	486 854	3 088 723	1 173 342
Effet de halo (\$)	1 861 104	3 067 524	3 431 725	1 665 090	2 529 470	6 075 454	1 202 420	7 288 439	1 738 554
Retombées par dollar dépensé (\$)	3,41	4,89	4,54	1,91	9,38	2,62	2,47	2,36	1,48
Impôt foncier estimé (\$)	14 477	220 439	51 256	266 764	83 306	94 300	17 928	75 167	67 434
Remise des taxes de vente (\$)	15 814	1 062	16 600	14 545	7 400	50 000	16 099	62 108	46 903
Crédits d'impôt personnel estimés (\$)	146 569	66 523	273 666	84 549	46 583	1 048 779	115 419	1 086 432	576 581
Total des exonérations et crédits d'impôt (\$)	176 860	288 024	341 522	365 858	137 290	1 193 080	149 447	1 223 707	690 918
Effet de halo divisé par les exonérations et crédits d'impôt	10,52	10,65	10,05	4,55	18,42	5,09	8,05	5,96	2,52
Apport socio-économique net (effet de halo moins les exonérations et crédits d'impôt) (\$)	1 684 244	2 779 500	3 090 203	1 299 232	2 392 180	4 882 374	1 052 973	6 064 732	1 047 637

Code de congrégation	ON 8	ON 9	ON 10	ON 11	ON 12	ON 13	ON 14	ON 15	ON 16
Affiliation	Fellowship baptiste	Fellowship baptiste	Église unie	Église unie	Église unie	Église unie	Fellowship baptiste	Église unie	Fellowship baptiste
Collectivité urbaine ou rurale	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Rurale	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Taille de la collectivité	100K–500K	100K–500K	500K–1M	2M+	5K–10K	10K–25K	100K–500K	500K–1M	100K–500K
Fréquentation de l'église	283	1 417	80	185	50	40	220	80	400
Dépenses annuelles (\$)	464 463	2 935 555	419 744	473 641	122 400	170 312	534 100	270 000	640 610
Effet de halo (\$)	860 601	6 717 583	3 496 856	2 744 183	558 171	491 500	1 406 420	1 524 235	1 863 124
Retombées par dollar dépensé (\$)	1,85	2,29	8,33	5,79	4,56	2,89	2,63	5,65	2,91
Impôt foncier estimé (\$)	7 574	54 434	46 660	55 841	9 440	8 850	43 698	18 675	62 607
Remise des taxes de vente (\$)	193 859	70 290	4 479	8 654	1 988	4 011	3 976	10 000	11 898
Crédits d'impôt personnel estimés (\$)	261 092	959 523	117 630	113 739	46 975	50 758	204 407	44 850	295 334
Total des exonérations et crédits d'impôt (\$)	462 525	1 084 246	168 769	178 235	58 403	63 619	252 081	73 525	369 839
Effet de halo divisé par les exonérations et crédits d'impôt	1,86	6,20	20,72	15,40	9,56	7,73	5,58	20,73	5,04
Apport socio-économique net (effet de halo moins les exonérations et crédits d'impôt) (\$)	398 076	5 633 337	3 328 087	2 565 948	499 768	427 881	1 154 339	1 450 710	1 493 285

Code de congrégation	ON 17	ON 18	ON 19	ON 20	ON 21	ON 22	ON 23	ON 24	ON 25
Affiliation	Anglicane	Fellowship baptiste	Église unie	Église unie	Fellowship baptiste	Fellowship baptiste	Église unie	Évangélique missionnaire	Église unie
Collectivité urbaine ou rurale	Urbaine	Rurale	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Taille de la collectivité	500K-1M	1K-5K	2M+	100K-500K	500K-1M	100K-500K	500K-1M	100K-500K	25K-50K
Fréquentation de l'église	350	283	85	60	925	1,038	134	118	15
Dépenses annuelles (\$)	764 000	607 635	1 349 321	294 920	1 839 959	2 236 721	687 346	2 648 924	118 000
Effet de halo (\$)	2 264 889	1 089 626	3 429 604	2 871 489	5 080 248	11 463 336	2 936 242	12 244 137	601 001
Retombées par dollar dépensé (\$)	2,96	1,79	2,54	9,74	2,76	5,13	4,27	4,62	5,09
Impôt foncier estimé (\$)	54 190	8 891	115 758	22 866	134 767	148 451	170 621	248 612	13 190
Remise des taxes de vente (\$)	26 196	7 253	21 525	11 231	82 949	70 329	12 807	37 370	2 195
Crédits d'impôt personnel estimés (\$)	197 433	231 079	169 654	81 609	822 283	752 758	170 699	996 258	28 276
Total des exonérations et crédits d'impôt (\$)	277 819	247 222	306 937	115 706	1 039 999	971 537	354 127	1 282 240	43 661
Effet de halo divisé par les exonérations et crédits d'impôt	8,15	4,41	11,17	24,82	4,88	11,80	8,29	9,55	13,77
Apport socio-économique net (effet de halo moins les exonérations et crédits d'impôt) (\$)	1 987 071	842 404	3 122 667	2 755 783	4 040 249	10 491 799	2 582 115	10 961 897	557 340

Code de congrégation	ON 26	PE 1	QC 1	QC 2	QC 3	QC 4	QC 5	QC 6	QC 7
Affiliation	Église unie	Fellowship baptiste	Fellowship baptiste	Fellowship baptiste	Fellowship baptiste	Fellowship baptiste	Fellowship baptiste	Pente-côtiste	Pente-côtiste
Collectivité urbaine ou rurale	Rurale	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Rurale	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Taille de la collectivité	1K-5K	50K-100K	100K-500K	500K-1M	2M+	50K-100K	100K-500K	2M+	2M+
Fréquentation de l'église	15	285	450	303	290	250	333	725	135
Dépenses annuelles (\$)	104 583	848 110	455 781	480 836	371 161	271 830	642 207	1 186 310	376 643
Effet de halo (\$)	434 549	4 555 977	1 568 704	1 633 789	1 634 590	1 871 024	2 117 054	4 172 963	1 184 973
Retombées par dollar dépensé (\$)	4,16	5,37	3,44	3,40	4,40	6,88	3,30	3,52	3,15
Impôt foncier estimé (\$)	10 914	133 942	42 193	48 147	45 129	45 752	93 782	295 583	67 301
Remise des taxes de vente (\$)	880	25 000	9 303	12 397	9 033	7 760	12 740	982	6 346
Crédits d'impôt personnel estimés (\$)	17 992	382 278	234 184	282 311	181 950	104 256	252 608	515 354	57 170
Total des exonérations et crédits d'impôt (\$)	29 786	541 220	285 680	342 855	236 112	157 768	359 130	811 919	130 817
Effet de halo divisé par les exonérations et crédits d'impôt	14,59	8,42	5,49	4,77	6,92	11,86	5,89	5,14	9,06
Apport socio-économique net (effet de halo moins les exonérations et crédits d'impôt) (\$)	404 763	4 014 757	1 283 024	1 290 934	1 398 478	1 713 256	1 757 924	3 361 044	1 054 156

Code de congrégation	QC 8	QC 9	SK 1	TOTAL	MOYENNE	MÉDIANE
Affiliation	Église unie	Église unie	Église unie			
Collectivité urbaine ou rurale	Urbaine	Urbaine	Urbaine			
Taille de la collectivité	100K-500K	1M-2M	100K-500K			
Fréquentation de l'église	30	60	160	20 185	315	193
Dépenses annuelles (\$)	287 592	1 226 934	346 300	53 960 224	843 129	533 432
Effet de halo (\$)	874 463	4 041 398	2 351 617	181 282 967	2 832 546	2 065 954
Retombées par dollar dépensé (\$)	3,04	3,29	6,79		3,98	3,39
Impôt foncier estimé (\$)	38 538	94 615	49 757	5 930 592	92 665	53 219
Remise des taxes de vente (\$)	4 625	19 147	2 807	1 087 393	16 991	7 364
Crédits d'impôt personnel estimés (\$)	49 851	33 577	95 468	17 782 053	277 845	176 061
Total des exonérations et crédits d'impôt (\$)	93 014	147 339	148 032	24 800 038	387 501	252 694
Effet de halo divisé par les exonérations et crédits d'impôt	9,40	27,43	15,89		10,47	8,10
Apport socioéconomique net (effet de halo moins les exonérations et crédits d'impôt) (\$)	781 449	3 894 059	2 203 585	156 482 929	2 445 046	1 698 750

Bibliographie

- Agence du revenu du Canada. « RC4034 : Remboursement de la TPS/TVH pour les organismes de services publics ». 2017. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/rc4034/remboursement-tps-tvh-organismes-services-publics.html>.
- Bruemmer, R. « Montreal Churches Fear Stricter Taxation After Visits from Inspectors », *Montreal Gazette*. 20 mai 2017. <https://montrealgazette.com/news/local-news/montreal-churches-fear-stricter-taxation-after-visits-from-inspectors/>.
- CanaDon. « Calculatrice du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance ». 2023. <https://www.canadahelps.org/fr/calculatrice/>.
- CBC News. « Iqaluit Mayor Wants City's Churches to Be Taxed ». 25 juin 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/north/iqaluit-mayor-church-tax-residential-schools-1.6080953>.
- Cnaan, R.A. et S. An. « Even Priceless Has to Have a Number: Congregational Halo Effect ». *Journal of Management, Spirituality and Religion*, 15, 1 (2018), p. 64-81.
- Cnaan, R.A., T. Forrest, J. Carlsmith et K. Karsh. « If You Don't Count It, It Doesn't Count: A Pilot Study of Valuing Urban Congregations ». *Journal of Management, Spirituality and Religion*, 10 (2013), p. 3-36.
- Cnaan, R.A., R.J. Wineburg et S.C. Boddie. *The Newer Deal: Social Work and Religion in Partnership*. New York, Columbia University Press, 1999.
- Dunham, S. « The Cost of Religion in Canada. Part 1: Canadian Taxpayers Funding the Advancement of Religion ». Centre for Inquiry Canada, 2019. <https://centreforinquiry.ca/wp-content/uploads/2020/01/CoR-Part-1-v4.1-1.pdf>.
- Fry, K. et M. Friesen. « No Space for Community: The Value of Faith Buildings and the Effect of Their Loss in Ontario ». Étude menée conjointement par Faith and the Common Good/La foi et le bien commun, l'Ontario Nonprofit Network, la Fondation Trillium de l'Ontario, l'Institut Cardus, la Ville de Toronto et la Fiducie nationale du Canada. 2020. https://www.faithcommongood.org/community_spaces_faith_places_survey_results.
- Gouvernement du Canada. « Lignes directrices pour l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance : satisfaire au critère du bienfait d'intérêt public ». Agence du revenu du Canada, CPS-024. 2006. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/024-lignes-directrices-enregistrement-organisme-bienfaisance-satisfaire-critere-bienfait-interet-public.html>.
- . « Comment rédiger des fins qui satisfont aux exigences de la bienfaisance en matière d'enregistrement ». Agence du revenu du Canada, CG-019. 2013. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/lignes-directrices-019-comment-rediger-fins-satisfont-exigences-bienfaisance-matiere-enregistrement.html>.

- . « T1223 : Déduction pour la résidence d'un membre du clergé ». 2021. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/t1223.html>.
- Grim, B., et M. Grim. « The Hidden Economy: How Faith Helps Fuel Canada's GDP ». Institut Cardus, 2020. <https://www.cardus.ca/research/spirited-citizenship/reports/the-hidden-economy-how-faith-helps-fuel-canadas-gdp/>.
- Maher, B. « Real Time with Bill Maher: New Rule – Tax the Churches (HBO) », vidéo sur YouTube, première diffusion le 15 avril 2016. <https://www.youtube.com/watch?v=IPZAYgovau0>.
- Pellowe, J. « The Impact of the “Advancing Religion” Charitable Sub-sector in Canada », mémoire déposé devant le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance, 23 novembre 2018. https://www.cccc.org/news_blogs/wp-content/uploads/2019/03/CCCC-Senate-Brief-Advancing-Religion-1.pdf.
- . « The Public Benefit of “Advancing Religion” as a Charitable Purpose: A Canadian Perspective », dans B.W. Bussey (dir.), *The Status of Religion and the Public Benefit in Charity Law*. Londres, Anthem Press, 2020.
- Prentiss, M. « Churches Take Tax Hit After Provinces Strips Exemption for Daycares », *CBC News*, 28 octobre 2018. <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/nova-scotia-revokes-tax-exempt-status-for-church-daycares-1.4881316>.
- Société d'évaluation foncière des municipalités. *Document d'information sur la SEFM*. 2023. <https://www.mpac.ca/fr/News/FactSheet/MPACFactSheet>.
- Statistique Canada. *Taux de donateurs et montant moyen des dons annuels, selon la pratique religieuse*, tableau 45-10-0038-01. 26 janvier 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4510003801>.
- . *Taux de bénévolat et heures annuelles moyennes de bénévolat, selon la définition du bénévolat et la pratique religieuse*, tableau 45-10-0045-01. 26 janvier 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4510004501>.
- Turcotte, M. *Les dons de bienfaisance des Canadiens*. Statistique Canada, 16 avril 2012, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-008-x/2012001/article/11637-fra.pdf>.
- Vézina, M., et S. Crompton. *Le bénévolat au Canada*. Statistique Canada, 16 avril 2012. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/11-008-x/2012001/article/11638-fra.pdf>.
- Watson, R. « Charity and the Canadian Income Tax: An Erratic History ». *The Philanthropist*, 1er janvier 1985, p. 3-21. <https://thephilanthropist.ca/1985/01/charity-and-the-canadian-income-tax-an-erratic-history/>.
- << Welcome to the Halo Project >>. <https://haloproject.ca>.
- Wood Daly, M. « Taxing Faith: Halo Effect and the Implications of Taxing Canadian Places of Worship ». *Studies in Religion / Sciences religieuses*, 50, 3 (2021), p. 1-22. <https://doi.org/10.1177/0008429820957643>.
- . « The Halo Project: Valuing Toronto's Faith Congregations ». Institut Cardus, juin 2016. <https://www.cardus.ca/research/spirited-citizenship/research-report/valuing-torontos-faith-congregations>.